



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Conv.5/Bur.2/3
4 avril 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

BUREAU DE LA CINQUIEME REUNION
DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA
CONVENTION DE VIENNE POUR LA
PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE

Deuxième réunion
Genève, 28 mars 2002

**RAPPORT DU BUREAU DE LA CINQUIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA
CONVENTION DE VIENNE POUR LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE
SUR LES TRAVAUX DE SA DEUXIEME REUNION**

Introduction

1. La deuxième réunion du Bureau de la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone a eu lieu au siège de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à Genève, le 28 mars 2002.

I. OUVERTURE DE LA REUNION

2. La réunion a été ouverte le jeudi 28 mars 2002, à 10 heures 30, par M. Fabio Fajardo-Moros (Cuba), Président du Bureau de la cinquième réunion de la Conférence des Parties, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

3. Les membres du Bureau ci-après, qui ont été élus à leurs postes respectifs par la cinquième réunion de la Conférence des Parties tenue à Beijing du 29 novembre au 3 décembre 1999, assistaient à la réunion :

Président : M. Fabio Fajardo-Moros (Cuba)

Vice-Présidents : Mme Toure Idiatou Camara (Guinée)

M. Choi Jai-Chul (République de Corée)

M. Blaise Horisberger (Suisse)

Rapporteur : Mme Marija Teriosina (Lithuanie)

4. Assistaient également à la réunion M. Nelson Sabogal (Principal spécialiste des questions scientifiques, secrétariat de l'Ozone), Mme Ruth Batten (Fonctionnaire d'administration/Fonctionnaire chargé de la gestion du Programme du Fonds, secrétariat de l'Ozone), M. Michael Proffitt (Principal spécialiste des questions scientifiques, OMM) et Mme Liisa Jalkanen (Scientifique, OMM). La liste des participants est annexée au présent rapport.

K0260646

160402

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Bureau a adopté l'ordre du jour suivant, qui figure dans le document UNEP/OzL.Conv.5/Bur. 2/1 :
1. Ouverture de la réunion.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Suite donnée aux décisions de la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne, tenue à Beijing du 29 novembre au 3 décembre 1999.
 4. Examen des recommandations de la cinquième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne, tenue à Genève du 25 au 27 mars 2002.
 5. Examen de l'état d'avancement des préparatifs de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne qui se tiendra conjointement avec la quatorzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, du 25 au 29 novembre 2002.
 6. Questions diverses.
 7. Adoption du rapport.
 8. Clôture de la réunion.

III. SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS DE LA CINQUIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION DE VIENNE, TENUE À BEIJING DU 29 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 1999

6. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants au nom de M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Nelson Sabogal (Principal spécialiste des questions scientifiques, secrétariat de l'Ozone), a présenté la note qui fait l'objet du document UNEP/OzL.Conv.5/Bur.2/2. Cette note consiste en un bref résumé de la suite donnée par le secrétariat aux décisions adoptées par la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.

Décision V/1. Ajustements et amendements apportés au Protocole de Montréal

7. M. Sabogal a indiqué que l'amendement de Beijing, adopté lors de la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal en 1999, était entré en vigueur le 25 février 2002. Cela signifiait que tous les amendements au Protocole de Montréal étaient maintenant entrés en vigueur. Au 31 janvier 2002, l'état de ratification des instruments était le suivant : Convention de Vienne : 184 Parties; Protocole de Montréal : 183 Parties; Amendement de Londres : 78 Parties; Amendement de Copenhague : 140 Parties; Amendement de Montréal : 78 Parties et Amendement de Beijing : 27 Parties. M. Sabogal a souligné qu'il fallait encore s'employer à obtenir d'autres ratifications des amendements au Protocole et que le secrétariat saisissait toutes les occasions pour rappeler aux Parties cette nécessité.

Décision V/2. Rapports des trois groupes d'évaluation

8. M. Sabogal a indiqué qu'en ce qui concernait la suite donnée à la décision ci-dessus, le secrétariat avait adressé une lettre de félicitations aux trois groupes d'évaluation créés en application du Protocole de Montréal, à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et à l'Organisation de l'Aviation civile internationale.

Décision V/3. Recommandations de la quatrième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone

9. M. Sabogal a informé le Bureau que le rapport de la quatrième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone (Projet mondial OMM de surveillance concernant l'ozone, Rapport No. 45) avait été traduit dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies et qu'un exemplaire avait été adressé à toutes les Parties.
10. Le Bureau a en outre été informé du fait que, conformément à la décision V/3, l'OMM et le secrétariat de l'ozone avaient fait tout leur possible pour obtenir une assistance financière afin d'améliorer la formation et la surveillance des valeurs de référence de l'ozone et du rayonnement UV-B ainsi que les recherches connexes dans les pays en développement. On avait en particulier cherché à obtenir des fonds au titre du projet proposé par l'OMM intitulé "Capacity-building for detection for stratospheric ozone recovery in developing countries" (Renforcement des capacités en vue de déceler l'amorce de la reconstitution de la couche d'ozone stratosphérique dans les pays en développement). Il s'était avéré toutefois impossible de rassembler des fonds. Et ce en dépit du fait que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Fondation des Nations Unies, le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et plusieurs Parties à la Convention de Vienne avaient été sollicités.
11. Mme Liisa Jalkanen (Spécialiste des questions scientifiques, OMM) a donné un aperçu des activités du Groupe consultatif et scientifique de l'OMM concernant la surveillance du rayonnement UV ayant un rapport avec la décision V/3. Ces activités, qui comportaient un important élément "formation" visaient à améliorer la qualité et la comparabilité des mesures du rayonnement UV et leur archivage ainsi qu'à coordonner les opérations d'étalonnage et d'interétalonnages. Mme Jalkanen a fait observer que le Groupe avait récemment décidé d'accorder la priorité à la mise au point de directives concernant l'évaluation et le contrôle de la qualité, les appareils de mesure du rayonnement UV et la communication des données aux centres de données de l'OMM disséminés dans le monde. A cet égard elle a rappelé que le Centre mondial de données sur l'ozone et le rayonnement ultra-violet de l'OMM de Toronto (Canada) archivait des données sur les UV depuis 1992. Toutefois, les stations s'occupant de la collecte de ces données étaient moins nombreuses que celles qui s'intéressaient à l'ozone et certaines d'entre elles (telles que les universités et les municipalités) communiquaient leurs données sur les rayonnements ultraviolets à d'autres centres que le Centre de Toronto.
12. Répondant à une question d'un membre du Bureau, Mme Jalkanen a précisé que les lacunes en matière de mesures du rayonnement UV au niveau planétaire pourraient être en partie comblées si un plus grand nombre de stations communiquaient leurs données sur les rayons ultraviolets au Centre de Toronto.
13. M. Michael Proffitt (Spécialiste des questions scientifiques, OMM) a donné un aperçu des activités entreprises dans le cadre du programme Veille de l'atmosphère globale de l'OMM concernant la surveillance de l'ozone ayant un rapport avec la décision V/3. Dans son exposé, M. Proffitt a appelé l'attention sur le fait que deux centres régionaux d'étalonnage des instruments de surveillance de l'ozone récemment créés en Amérique latine et en Afrique étaient menacés de fermeture faute de fonds. Il a fait observer que le projet proposé intitulé "Capacity-building for detection of stratospheric ozone recovery in developing countries" (Renforcement des capacités en vue de déceler l'amorce de la reconstitution de la couche d'ozone stratosphérique dans les pays en développement), conçu par l'OMM pour donner suite à la décisions V/3 (voir plus haut), permettrait, s'il était financé, d'aider ces deux centres régionaux menacés. De plus, cette proposition aboutirait également à la création de cinq nouvelles stations d'ozonosondes dans les pays en développement et améliorerait la formation.
14. M. Proffitt a en outre indiqué que des procédures types concernant le fonctionnement des ozonosondes avaient été adoptées provisoirement lors d'une récente réunion d'experts et qu'une campagne de lancement de ballons était prévue pour les valider. Il a également précisé qu'un projet financé par le FEM ayant pour objet la création, dans les pays en développement, de six nouvelles stations au titre de la Veille de l'atmosphère globale avait été récemment mené à bien et que le PNUD venait de fournir des fonds afin que le fonctionnement de ces nouvelles stations puisse être assuré. En outre, M. Proffitt a présenté le nouveau

système d'information sur les stations prenant part à la Veille de l'atmosphère globale, qui consiste en un système de recherche de données auxquelles on pourrait bientôt avoir accès par l'intermédiaire d'Internet.

15. En conclusion, M. Proffitt a insisté sur le fait que le problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone demeurait. Il importait au plus haut point de maintenir, voire de développer, les moyens de surveillance de l'ozone, notamment pour comprendre les interactions avec les changements climatiques dont on s'attendait à ce qu'ils retardent la reconstitution de la couche d'ozone. Toutefois, il y avait tout lieu de craindre qu'il serait irréversiblement porté atteinte aux moyens de surveillance en place faute de fonds suffisants.

16. A la suite de ces exposés, M. Sabogal a appelé l'attention sur le fait que les fonds destinés aux activités de surveillance de l'ozone dans les pays en développement étaient insuffisants ainsi que sur le nombre restreint de sources de financement éventuelles pouvant être mises à contribution. A cet égard, il a fait état de la possibilité de recourir au Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne qui avait constitué une importante réserve au fil des ans grâce à la gestion avisée du secrétariat. M. Sabogal estimait qu'une partie de cette réserve, de l'ordre de 1 million de dollars par exemple, pourrait être utilisée pour financer les activités de surveillance de l'ozone sans mettre en danger le fonctionnement du secrétariat. Des moyens de contrôle pourraient être mis en place pour veiller à ce que les fonds, dont l'allocation permettrait d'obtenir un cofinancement d'autres sources, soient décaissés de la meilleure façon possible.

17. Mme Batten (Fonctionnaire d'administration/Fonctionnaire chargé de la gestion du programme du Fonds, secrétariat de l'ozone) a confirmé qu'à la clôture de l'exercice financier 2001 le solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne s'élevait à 2,89 millions de dollars E.-U..

18. MM. Sabogal et Proffitt ont souligné qu'il fallait d'urgence s'employer à satisfaire les besoins des pays en développement en matière de financement des activités de surveillance de l'ozone. Faute d'obtenir à bref délai l'appui financier nécessaire, les données sur l'ozone seraient bientôt entachées de graves lacunes.

19. Dans l'ensemble les membres du Bureau se sont déclarés favorables à l'éventualité d'un prélèvement de fonds sur la réserve du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour financer les activités de surveillance de l'ozone dans les pays en développement. Cependant, des membres du Bureau ont fait observer qu'en dernier ressort il appartenait à la Conférence des Parties de se prononcer sur cette question. Le Bureau a en outre indiqué que des renseignements clairs et précis légitimant le recours au Fonds d'affectation spéciale devaient être fournis à la Conférence des Parties. Un membre du Bureau a appelé l'attention sur le fait que les Parties pourraient craindre de créer un précédent en recourant à la réserve du Fonds d'affectation spéciale pour financer un projet déterminé.

20. Le Bureau a demandé au secrétariat d'établir, en collaboration avec l'OMM, un document d'information expliquant la gravité de la situation quant au financement des activités de surveillance de l'ozone dans les pays en développement, et de formuler des propositions assorties d'un budget détaillé de nature à permettre de faire face à la situation. Le Bureau a en outre prié le secrétariat de fournir des renseignements sur les montants de la réserve du Fonds d'affectation spéciale pouvant être mis à disposition et de fournir de la documentation attestant l'existence de précédents en matière de financement de projets déterminés entrepris au titre d'autres conventions par prélèvement sur des réserves. Le Bureau a demandé que ces informations soient mises à la disposition de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal (qui aura lieu du 22 au 26 juillet 2002) en prévision du débat dont cette question fera l'objet lors de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.

Décision V/4. Rapports financiers et budgets révisés et présentés par le groupe de contact chargé des rapports financiers et des budgets

21. Mme Batten a fait rapport sur l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la période 1999-2001. Elle a fait observer que pour les exercices financiers 1999, 2000 et 2001, les pourcentages des contributions reçues étaient respectivement de 59,9, 76,5 et 71,6 %. Pour ce qui était de l'exercice financier 2002, 3,6 % des contributions avaient été reçus, ce qui était conforme à la tendance habituelle.

22. En réponse à une question d'un membre du Bureau, Mme Batten a indiqué qu'une liste des contributions des Parties, y compris les contributions non versées, pouvait être obtenue auprès du secrétariat sur demande. Elle a précisé que les Parties remplissant les conditions requises pouvaient encore demander que leurs frais de voyage en vue de leur participation aux réunions organisées au titre de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal soient financés même lorsque leurs contributions n'avaient pas été versées. L'on s'efforçait de répartir équitablement les fonds destinés au financement des frais de voyage entre les groupes régionaux pertinents et il était possible d'obtenir de plus amples informations auprès du secrétariat sur le critère utilisé pour allouer ces ressources.

Décision V/5. Sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone

23. Se reporter au point 5 plus bas.

IV. EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME REUNION
DES DIRECTEURS DE RECHERCHES SUR L'OZONE DES PARTIES A
LA CONVENTION DE VIENNE, TENUE A GENEVE DU 25 AU
27 MARS 2002

24. M. Sabogal a brièvement exposé les recommandations de la cinquième réunion des directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne dont les travaux s'étaient achevés le jour précédent. Ces recommandations portaient sur quatre principaux domaines : observations systématiques, archivage des données, besoins en matière de recherches, renforcement des capacités.

25. D'une façon générale le Bureau s'est déclaré satisfait des recommandations. Un membre du Bureau a fait observer qu'elles auraient des incidences importantes en matière de ressources et il s'est demandé s'il n'était pas possible de hiérarchiser davantage les activités recommandées. Un autre membre a fait observer qu'il fallait être précis quant aux destinataires des recommandations.

26. MM. Sabogal et Proffitt étaient tous deux d'avis que les recommandations étaient bien plus précises et succinctes que celles qui étaient issues des précédentes réunions des directeurs de recherches sur l'ozone. M. Proffitt a fait observer que plusieurs d'entre elles répondaient fort bien à la proposition de projet susmentionnée de l'OMM. M. Sabogal a ajouté que les recommandations aideraient les centres nationaux à orienter les recherches et à définir leurs priorités en matière de financement.

27. Le Bureau a demandé au secrétariat d'établir quatre projets de décisions portant sur les quatre domaines faisant l'objet des recommandations en vue de leur examen par la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne. Le Bureau a en outre demandé au secrétariat de chercher à obtenir l'avis de juristes lorsqu'il transformerait les recommandations en projets de décisions de façon que leur libellé soit approprié.

V. EXAMEN DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES PREPRATIFS DE LA SIXIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION DE VIENNE QUI SE TIENDRA CONJOINTEMENT AVEC LA QUATORZIEME REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTREAL, DU 25 AU 29 NOVEMBRE 2002

28. Mme Batten a donné des renseignements au Bureau sur les préparatifs de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne qui se tiendrait conjointement avec la quatorzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, du 25 au 29 novembre 2002, à Rome (Italie). Elle a indiqué que les réunions auraient lieu au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et que les préparatifs progressaient convenablement.

29. Un membre du Bureau a fait observer que la réunion aurait un ordre du jour chargé dont un point était constitué par les négociations portant sur la reconstitution du Fonds multilatéral. A cet égard, il espérait que des dispositions appropriées seraient prises de façon que suffisamment de temps et d'attention soient consacrés aux questions intéressant la Convention de Vienne.

30. En réponse à cette préoccupation, le Bureau a recommandé que la première demi-journée de la réunion technique prévue au début des réunions soit consacrée à la Conférence des Parties outre l'heure ou les deux heures prévues au début de la réunion ministérielle.

VI. QUESTIONS DIVERSES

31. Au nom de M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, et de M. Shafqat Kakakhel, Directeur exécutif adjoint du PNUE, M. Sabogal a informé le Bureau que M. Marco Antonion Gonzales Salazar (Costa Rica) était le nouveau Secrétaire exécutif du secrétariat de l'ozone.

VII. ADOPTION DU RAPPORT

32. Le Bureau a décidé d'adopter le rapport, étant entendu que le secrétariat serait chargé de mettre au point sa version finale en collaboration avec le rapporteur.

VIII. CLOTURE DE LA REUNION

33. Après avoir félicité les membres du Bureau d'avoir mené leurs débats de façon fructueuse, M. Fajardo-Moros a déclaré la réunion close, le jeudi 28 mars 2002 à 13 heures 15.

Annexe

LISTE DES PARTICIPANTS

- Président du Bureau de la cinquième Réunion
des Parties à la Convention de Vienne (Cuba) : M. Fabio Fajardo-Moros
Vice-Ministre
Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio
Ambiente
Capitolio Nacional
Ciudad de la Habana, Cuba
Tél. : (537) 867 0621
Fax : (537) 867 0600/338054
E-mail : fabio@ceniai/inf.cu
- Vice-Présidente (Guinée) : Mme Touré Idiatou Camara
Directrice national de l'environnement
Ministère de la géologie, des mines et de
l'environnement
B.P. 3118, Conakry, Guinée
Tél. : (224) (11) 211495/451589/464850
Fax : (224) 451589/414913
E-mail : climat-guinee@mirinet.net.gn
E-mail : chmdivbiodnet@mirinet.net.gn
- Vice-Président (République de Corée) : M. Choi Jai-Chul
Délégation permanente de la Corée auprès de
l'OCDE
2-4, Rue Louis David
75016 Paris, France
Tél. : (33-1) 4405-2052
Fax : (33-1) 4755-8670
E-mail : jcchoi81@mofat.go.kr
- Vice-Président (Suisse) : M. Blaise Horisberger
Adjoint scientifique
Office fédérale de l'environnement, des forêts
et du paysage
Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et des communications
3003 Berne, Suisse
Tél. : (41-31) 322-9024
Fax : (41-31) 324-7978
E-mail : blaise.horisberger@buwal.admin.ch
- Rapporteur (Lituanie) : Mme Marijia Teriošina
Chef de la Division de la gestion des produits
chimiques
Correspondante pour l'ozone
Ministère de l'environnement
A. Jaksto 4/9
LT-2600 Vilnius, Lituanie
Tél. (370-2) 619-617
Fax: (370-2) 619-617/220-847
E-mail: m.teriosina@aplinkuma.lt

Marija@nt.gamta.lt

Organisation météorologique mondiale :

M. Michael Proffitt
Principal Spécialiste des questions scientifiques
Organisation météorologique mondiale (OMM)
7 bis, Avenue de la Paix
Case Postale 2300
CH-1211 Genève 2
Suisse
Tél: (41-22) 730-8235
Fax: (41-22) 730-8049
E-mail: proffitt@wmo.ch

Mme Liisa Jalkanen
Spécialiste des questions scientifiques
Organisation météorologique mondiale (OMM)
etc.
7 bis, Avenue de la Paix
Case Postale 2300
CH-1211 Genève 2
Suisse
Tel: (41-22) 730-8587
Fax: (41-22) 730-8049
E-mail: Jalkanen_1@gateway.wmo.ch

PNUE/Secrétariat de l'ozone :

Nelson Sabogal
Principal spécialiste des questions scientifiques
Secrétariat de l'ozone
P. O. Box 30552
Nairobi, Kenya
Tel: (254 2) 623 856
Fax: (254 2) 623913 / 623601
E-mail: nelson.sabogal@unep.org
<http://www.unep.org/ozone>

Mme Ruth Batten
Fonctionnaire d'administration/Fonctionnaire
chargé de la gestion du Programme du Fonds
Secrétariat de l'ozone
P.O. Box 30552
Nairobi, Kenya
Tel: (254 2) 62 4032
Fax: (254 2) 62 3913/62 3601
E-mail: Ruth.Batten@unep.org
